



TORCY

VAL MAUBUEE
MARNE-LA-VALLEE

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014 AFFJUR/GLLF/MM

C.M. 08.14

Date de convocation : 14 novembre 2014
Date d'affichage : 14 novembre 2014
Compte-rendu succinct : 26 novembre 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35
Présents : 31
Votants : 35

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. FROSSARD - MME CRISPIN - M. BILLARD - MME EUDE - M.VERMOT - MME BOURETTE - M. AUMARD - MMES IOSUB - SIMONOT - MM. MORENCY - FOURNIER - BEKKOUCHE - GUILLOU - EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - MM. RIHAN CYPEL - BENELHABIB - MMES DENIS - SANE - SEGHIRI - M. MENDY - MMES JANIAUD-VERGNAUD - QUATREHOMME - MM. DE SAULCES-LARIVIERE - MOHAMED - MME GOMIS - M. VIALADE - MME DUVERNOIS - M.BRULIN.

ETAIENT REPRESENTES : MME MERLIN (POUVOIR M. BILLARD) - MME WAYACK PAMBE (POUVOIR M. VERMOT) - MME MANDILE (POUVOIR M. FROSSARD) - M. BENARAB (POUVOIR M. BRULIN).

SECRETAIRE : M. MORENCY.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

- 14.09.023 - CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 1 000 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.
- 14.09.024 - CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 400 000 € AUPRES DU CREDIT FONCIER.
- 14.09.025 - CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT AVEC LA CAISSE D'EPARGNE - MISE A DISPOSITION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE DE 1 500 000 €.
- 14.10.026 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE DE L'ARCHE GUEDON PAR L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS.

CABINET DU MAIRE

14.08.01. - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE D'ILE DE FRANCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile-de-France qui préconise la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée avec les Communautés d'Agglomération de Marne et Chantereine, de la Brie Francilienne, de Marne et Gondoire et le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe pour former un ensemble de plus de 344 311 habitants regroupant 35 communes. Il demande que le calendrier initial soit revu afin de laisser aux collectivités concernées le temps d'élaborer un projet de territoire partagé et d'organiser le nécessaire débat public avec les habitants.

POLE AFFAIRES JURIDIQUES - ADMINISTRATION ET AFFAIRES GENERALES.

ADMINISTRATION GENERALE.

14.08.02. - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), désigne Monsieur EUDE pour siéger au Comité Stratégique de la Société du Grand Paris.

AFFAIRES GENERALES.

14.08.03. - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer les agents recenseurs sur les feuilles enquêtées pour l'année 2015, comme suit :

- Feuille de logement : 1,90 €.
- Bulletin individuel : 1,40 €.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.

14.08.04. - MODALITES D'AVANCEMENT D'ECHELON.

Le Conseil Municipal, à la **majorité (5 voix contre, 2 abstentions)**, fixe les règles d'avancement d'échelon pour l'ensemble du personnel titulaire de la collectivité, conformément au tableau ci-dessous. Il précise que les avancements minimums et intermédiaires restent au libre choix de l'autorité en prenant en compte la valeur professionnelle du fonctionnaire.

MOTIFS	AVANCEMENT
- Sanction disciplinaire	Maxi jusqu'au prochain avancement d'échelon
- Absences injustifiées	Maxi
- Maladie ordinaire	Maxi si absent plus de trois mois continus ou discontinus
- Longue maladie	Maxi
- Disponibilité d'office	Maxi
- Congé parental	Maxi
- Agent nouvellement arrivé dans la collectivité dans l'année (conforme à l'évaluation de la collectivité d'origine).	Maxi
- Si pas évalué	
- Agents stagiaires	Maxi

SPORT.

14.08.05. - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL (APPEL A PROJET « HORIZON BLEU 2016 ») POUR LA RENOVATION DU TERRAIN MULTISPORTS DE PROXIMITE - AVENUE LOUIS ARAGON.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le projet de rénovation du terrain multisports de proximité situé Louis Aragon à Torcy (77200) dont le montant est estimé à 108 300 € HT. Il sollicite auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre de l'appel à projet « Horizon bleu 2016 » et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

JEUNESSE.

14.08.06. - SUBVENTIONS 2014 - POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE - ASSOCIATION EQUIPE A.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de verser une subvention de 1 500 €, à l'association EQUIPE A, au titre de son action « Explosif Show 4^{ème} édition.

POLE RESSOURCES TECHNIQUES.

14.08.07. - APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATIONS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE L'ECOLE DU CLOS DE LA FERME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme des opérations présenté dans le cadre du projet de contrat régional territorial relatif à l'extension et réhabilitation de l'école du Clos de la Ferme, pour un montant de 3 558 000 € H.T. plafonné à 3 521 805 € H.T., décomposé comme suit :

Opérations	Montant en € HT	Montant subventionnable plafonné en € HT	%
1- Groupe scolaire du Clos de la Ferme Construction de locaux Périscolaires et de restauration	1 521 000 €	1 521 000 €	43 %
2- Groupe scolaire du Clos de la Ferme Extension et réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire.	2 037 000 €	2 000 805 €	57 %
Total	3 558 000 €	3 521 805 €	100 %

Il décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat régional territorial et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

14.08.08. - EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE DU CLOS DE LA FERME - DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne cinq membres titulaires et suppléants du jury de concours relatif à l'opération d'extension et de réhabilitation de l'école du Clos de la Ferme, comme suit :

Président : M. LE LAY-FELZINE

TITULAIRES

- M. FROSSARD.
- MME IOSUB.
- MME QUATREHOMME.
- MME MERLIN.
- M. BRULIN.

SUPPLEANTS

- MME SIMONOT.
- M. DE SAULCES-LARIVIERE.
- MME BOURETTE.
- M. BEKKOUCHE.
- MME DUVERNOIS.

14.08.09. - JURY DE CONCOURS - INDEMNISATION DES PERSONNALITES OU PERSONNES QUALIFIEES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'attribution aux personnalités et personnes qualifiées désignées au sein d'un jury de concours, d'une indemnité forfaitaire de 350 € TTC par personne et par réunion d'une demi-journée (soit quatre heures) maximum. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

14.08.10. - CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE L'ECOLE DU CLOS DE LA FERME - PRIME D'INDEMNISATION DES CANDIDATS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les éléments du programme relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du Clos de la Ferme dont le montant s'élève à 3 910 100 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de concours restreint en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre et le paiement d'une indemnisation d'un montant de 34 400 € HT à chaque candidat non retenu et ayant remis une prestation conforme au règlement de la consultation.

POLE URBANISME - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI.

URBANISME.

14.08.11. - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE BATIGERE ILE DE FRANCE, LES RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE LA VALLEE VAL MAUBUEE ET LA VILLE DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre Batigère Ile de France, les Résidences Le Logement des Fonctionnaires (RLF), la ville de Torcy et la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée Val Maubuée dans le cadre du projet de restructuration du quartier de l'Arche Guédon. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

14.08.12. - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES DEMI-VOIRIES DEMEUREES PRIVEES DES RUES DE LA GARENNE, DU PETIT BOIS, DE LA MARNE, DE LA FAISANDERIE, DE BELLEVUE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de transfert d'office sans indemnité des demi-voiries demeurées privées des rues de la Garenne, du Petit Bois, de la Marne, de la Faisanderie et de Bellevue. Il autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour lancer l'enquête publique correspondante.

14.08.13. - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES DEMI-VOIRIES DEMEUREES PRIVEES DE LA RUE DU JEU DE PAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de transfert d'office sans indemnité des demi-voiries demeurées privées de la rue du Jeu de Paume. Il autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour lancer l'enquête publique correspondante.

14.08.14. - RETROCESSION FONCIERE ENTRE L'ASL DU MOULIN DE DOUVRES ET LA COMMUNE DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de délimitation des nouvelles limites foncières entre la Commune et l'ASL du Moulin de Douvres. Il accepte d'acquérir à l'euro symbolique les trottoirs, cheminements et espaces résiduels de l'ASL du Moulin de Douvres et de les classer dans le domaine public communal. Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété.

14.08.15. - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE TORCY, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLÉE/VAL MAUBUEE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la commune de Torcy, la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, relative à la zone d'activité industrielle (ZAI). Il autorise Monsieur le Maire à signer et exécuter ledit avenant et tous les actes en découlant.

14.08.16. - RETROCESSION, EPARMANE/COMMUNE DE TORCY, DU LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL (LCR) DOUCERIVES SITUE RUE DU GALION A TORCY - CONVENTION DE CONCOURS FINANCIER A LA REALISATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession à l'euro symbolique à la Ville de Torcy du local collectif résidentiel Doucerives situé rue du Galion à Torcy. Il sollicite Eparmarne pour un concours financier exceptionnel à la réalisation des travaux de requalification de l'entrée du local, à hauteur de 21 000 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à cette opération.

14.08.17. - ALIENATION D'UN APPARTEMENT ET D'UN BOX SITUES 2 ALLEE DES VERGERS, CADASTRES AE2 ET AE4.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de cession de l'appartement sis, 2 allée des Vergers et de son box à Madame NANA Vanessa au prix de 176 000 € nets vendeur. Il autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir.

14.08.18. - DENOMINATION DES VOIES DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DITE DE L'ILOT CENTRAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les noms suivants :

- « allée Jean-Baptiste Colbert » à la voie qui relie le secteur sud de l'opération à la rue de Paris.
- « allée Etienne Mondineu » à la voie qui relie le secteur nord de l'opération à la Grande Rue.
- « allée des puits » à la voie qui relie le secteur ouest de l'opération à la rue de la Chapelle.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

14.08.19. - DEMANDE D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DU MAGASIN PICARD SIS, 1 RUE DU QUINCONCE A TORCY LES DIMANCHES 21 ET 28 DECEMBRE 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture exceptionnelle du magasin PICARD sis, 1 rue des Quinconces à Torcy, les dimanches 21 et 28 décembre 2014 de 9 heures à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures le vingt et un novembre deux mille quatorze.

Guillaume LE LAY-FELZINE

Maire de Torcy.

